

DÉCAPANT
LIQUIDE PROFESSIONNEL
Nouvelle formule

Producteur

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Distributeur responsable

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide volatil.
Code du produit : DECAPASEC NF
Nom commercial : DECAPASEC NF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Nom et fonction de la personne responsable : Mr. Michel KLUKASZEWSKI

Responsable de la mise sur le marché : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: F; R11

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2) - H225

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



• Phrase(s) R

• Phrase(s) S

: F : Facilement inflammable
: R11 : Facilement inflammable.
: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
: S3 : Conserver dans un endroit frais.
: S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
: S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

DÉCAPANT LIQUIDE PROFESSIONNEL Nouvelle formule

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S43 : En cas d'incendie, utiliser : mousse, produit chimique sec, pulvérisation d'eau, CO₂.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- Code de pictogrammes de danger : GHS02
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
- Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



• Conseils de prudence

- Généraux

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

- Prévention

: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage, antidéflagrant.

- Intervention

: P378 - Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

- Stockage

: P235 - Tenir au frais.

- Considérations relatives à l'élimination

: P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation

: Préparation.

Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
1,3-dioxolane	> 90 %	646-06-0	211-463-5	605-017-00-2	----	F; R11 Flam. Liq. 2 (H225)

DÉCAPANT

LIQUIDE PROFESSIONNEL

Nouvelle formule

Page : 3

Edition révisée n° : 1

Date : 23 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

DECAPASEC NF**SECTION 4 Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Premiers secours**

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Rincer la bouche. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction : Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). AFFF.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Facilement inflammable.
- Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Précautions pour les personnes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas fumer. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.1.2. Pour les secouristes**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Isoler les petits conteneurs présentant une fuite. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

DÉCAPANT

LIQUIDE PROFESSIONNEL

Nouvelle formule

Page : 4

Edition révisée n° : 1

Date : 23 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

DECAPASEC NF**SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)**

- Général** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection** : Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Appareillage électrique utilisable en atmosphère explosive.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés****8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.
 - **Protection de la peau** : Gants.
 - **Protection des yeux** : Lunettes.
 - **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****9.1.a. Aspect**

Etat physique à 20 °C : Liquide.
Couleur : Incolore.

9.1.b. Odeur

Ethéré(e).

9.1.c. Seuil olfactif**9.1.d. pH**

pH : Non applicable.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation**9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition**

DÉCAPANT

LIQUIDE PROFESSIONNEL

Nouvelle formule

Page : 5

Edition révisée n°: 1

Date : 23 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

DECAPASEC NF**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Point d'ébullition [°C] : 76

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : -5

9.1.h. Taux d'évaporation**9.1.i. Inflammabilité****9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)**

Limites d'explosivité inférieures [%] : 2.1

Limites d'explosivité supérieures [%] : 20.5

9.1.k. Pression de vapeur**9.1.l. Densité de vapeur****9.1.m. Densité relative**

Densité : 1.06

9.1.n. Solubilité**9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau**

Log P octanol / eau à 20°C : 0.37

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité**9.1.q. Température de décomposition****9.1.r. Viscosité****9.1.s. Propriétés explosives****9.1.t. Propriétés comburantes****9.2. Autres informations**

Masse moléculaire : 98.19

SECTION 10 Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique****10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Peut libérer des gaz inflammables.

Propriétés dangereuses : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

10.4. Conditions à éviter**10.5. Matières incompatibles****10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

SECTION 11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1. Substances**

DÉCAPANT
LIQUIDE PROFESSIONNEL
Nouvelle formule

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

11.1.2. Mélanges

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : >2000

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : 15000

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : 68.4

Informations sur les voies d'exposition probables

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : >772

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : >100

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/ nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Etiquetage

1166



: 3 : Liquide inflammable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Transport terrestre - ADR/RID DIOXOLANNE
- Transport par mer - IMO-IMDG DIOXOLANE

DÉCAPANT

LIQUIDE PROFESSIONNEL

Nouvelle formule

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

• Transport aérien - ICAO/IATA **DIOXOLANE**

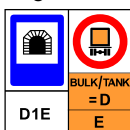
14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Transport terrestre - ADR/RID

3

- Restriction dans les tunnels

: D/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D lorsque les marchandises sont transportées en vrac ou en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



• Transport par mer - IMO-IMDG

3

• Transport aérien - ICAO/IATA

3

14.4. Groupe d'emballage

Transport terrestre - ADR/RID

II

Transport par mer - IMO-IMDG

II

Transport aérien - ICAO/IATA

II

14.5. Dangers pour l'environnement
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

DÉCAPANT

LIQUIDE PROFESSIONNEL

Nouvelle formule

Page : 8

Edition révisée n° : 1

Date : 23 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

DECAPASEC NF**SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

No ONU : 1166

Désignation officielle de transport : DIOXOLANNE

Etiquetage ADR

ADR/RID : Groupe : II
Classe : 3

I.D. n° : 33

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires : Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16 Autres informations**

Autres données : Aucun(e).

Ce document a été préparé conformément aux conditions requises pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document